

JUDITH DELLHEIM / FRIEDER OTTO WOLF

LA MODERNISATION NEOLIBERALE POUR GARANTIR LA COMPETITIVITE ET L'EXERCICE DE L'INFLUENCE AU NIVEAU MONDIAL - LE CAS DU « PACTE POUR LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE » (RAPPORT GALLOIS)

Ce présent texte est un commentaire du rapport que le Commissaire général à l'investissement Louis Gallois a remis le 5 novembre 2012 au premier ministre¹. Ce travail répond à un double objectif qui consiste, d'une part, à situer le rapport Gallois dans le contexte des politiques sociales et européennes, et d'autre part, à fournir quelques éléments incitant à élaborer des voies alternatives ancrées à gauche et dans les valeurs socialistes.

ÉVALUATION D'ENSEMBLE PRELIMINAIRE

L'orientation néolibérale du rapport Gallois est manifeste : il y est question de gagner en « compétitivité globale » (dans l'acception concurrentielle du terme), afin d'élargir la « marge de manœuvre [de la France] en Europe et dans le monde » et, par conséquent, d'améliorer la « capacité de croissance de l'économie » du pays (p. 5). Le rapport érige la « progression de l'exportation » au rang de « priorité nationale » (p. 25). Dans cette optique, la « clé » réside dans « l'investissement », qui est « donc la priorité » (p. 19). Afin de concrétiser cette priorité nationale, le rapport propose « un ensemble de mesures cohérentes servant de base à un pacte entre tous les acteurs de la reconquête industrielle de la France » (p. 6). Il convient donc, selon le rapport, de générer des « consommations intermédiaires » - celles des salariés en premier lieu - et d'adopter une « politique centrée sur l'offre » (p. 17) qui, à court terme, soutienne la « croissance », et permette à moyen terme l'avènement d'une nouvelle croissance de meilleure qualité (p. 17). À l'opposé d'un scepticisme vis-à-vis de l'intervention étatique, tel qu'il est présent dans les versions anglo-saxonnes du néolibéralisme populaires à leurs débuts, la conception de l'État présente de manière sous-jacente dans le rapport est celle de « l'État compétitif » (Joachim Hirsch), qui se voit assigner une responsabilité toute particulière, étant notamment chargé de garantir la qualité des ressources humaines ou du capital humain à bas prix, de sécuriser la propriété par la législation et par son application effective, et de créer un consensus social. Ceci répond à l'ambition de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes, en premier lieu ceux des investisseurs industriels, tant au niveau des prises de décision et de leur application effective, qu'à travers les activités d'investissement et une généralisation du soutien à l'investissement et, par conséquent, par un engagement de la politique publique qui instaurera aux niveaux européen, transnational et international des cadres allant dans ce sens.

La mise en œuvre des mesures proposées dans le rapport Gallois implique un déplacement du pouvoir au bénéfice de l'État, des grands groupes et des exportateurs, et au détriment des salariés et des personnes dépendantes des prestations compensatoires de revenus.

Ce rapport est un document de politique industrielle. La « politique industrielle » signifie ici précisément l'exercice de l'influence des acteurs économiques et politiques sur les structures de production dans un territoire donné. Les moyens de cette politique sont : la planification et l'encouragement de projets concrets de recherche, de développement et d'investissement, mais aussi l'ouverture et la facilitation des accès aux marchés, de l'accès au financement et aux marchés de capitaux, ainsi que des mesures et des activités qui visent le « facteur clé qu'est le capital humain ». Le rapport Gallois est caractérisé par sa grande complexité.

¹ Louis Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Rapport au Premier ministre, novembre 2012. Les numéros de page indiqués entre parenthèse renvoient à la pagination du rapport en langue française.

ARGUMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR L'EVALUATION D'ENSEMBLE PRELIMINAIRE

Le rapport propose que « toute nouvelle disposition législative ou réglementaire significative, toute nouvelle politique lancée par l'État [soit] accompagnée d'un document précisant son impact sur la compétitivité industrielle et les moyens d'en réduire les effets négatifs éventuels » (p. 5). La focalisation sur la compétitivité de l'industrie française dans le monde et sur la « marge de manœuvre [de la France] en Europe et dans le monde » est explicitement liée à une dimension militaire. Ceci apparaît tout particulièrement dans les passages du rapport qui évoquent les « pôles d'excellence mondiaux » que sont l'industrie aéronautique et aérospatiale (p. 14), les questions de veille technologie (p. 21), les centrales nucléaires (p. 24), les intérêts des grands groupes (pp. 32-33), l'intérêt pour l'UE de disposer de sécurité et d'indépendance, ainsi que les projets de grande envergure aussi appelés méga-projets (pp. 47 *sq.*).

Invoquant « l'ouverture équitable » et se référant à l'OMC (p. 50), le rapport légitime les politiques de libre-échange mais également les négociations portant sur la protection des investissements et sur l'adoption des soi-disant « droits de propriété intellectuelle », autant d'éléments qui, de fait, découlent de la primauté des intérêts particuliers et opèrent au détriment des ceux qui sont économiquement plus faibles.

La « concertation sur le financement des prestations sociales devrait [...] permettre à l'État d'arrêter les conditions de transfert d'une partie des charges sociales vers la fiscalité », ce qui, dit la lettre du rapport, implique également que l'État fasse « un choix, le choix de l'investissement » (p. 56). Pour commencer, le rapport propose de « transférer une partie significative des charges sociales – de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB – vers la fiscalité et la réduction des dépenses publiques. [...] Ce volume représente la moitié de la perte de marge des entreprises depuis 2001 » (pp. 22-23). Ce transfert s'effectuerait pour deux tiers sur les charges patronales et pour un tiers sur les charges salariales. Le transfert de charge s'appliquerait à des salaires allant jusqu'à 3,5 fois le SMIC (avec dégressivité au-delà), et « 35 % de l'avantage créé irait directement vers l'industrie et les services à haute valeur ajoutée associés » (p. 23), soutenant ainsi la croissance de ces secteurs. Cette décision favorise donc les salariés les mieux lotis et les entreprises au détriment de ceux qui dépendent des charges sociales publiques. Elle encourage par conséquent la désolidarisation vis-à-vis des personnes ou groupes qui se situent en bas de l'échelle sociale.

Ainsi s'opère l'attribution à l'État d'un rôle dans la politique industrielle : l'intervention étatique améliore les conditions de réussite de l'investissement dans les équipements industriels, ou plus généralement la réussite de l'investissement générateur d'emploi dans les entreprises privées sises sur le territoire, et assure ensuite la stabilité de ces conditions.

Cette politique industrielle rappelle les arrangements corporatistes qui permettent l'émergence de vastes coalitions nationales encourageant l'accumulation de capital dans le cadre de dispositifs publics nationaux. En effet, avec la négociation sur les institutions représentatives du personnel en entreprise, la responsabilité de l'entreprise et en particulier celle des activités d'investissement de l'entreprise incombe à l'ensemble des acteurs (p. 56). Les objectifs implicites de cette politique de représentation du personnel sont le développement économique sur le territoire national et la création d'emploi pour la population du pays : « Du point de vue de la compétitivité, la préservation maximum de l'emploi et des compétences est prioritaire. Elle justifie des souplesses nouvelles qui doivent trouver des contreparties dans la limitation du recours aux contrats les moins protecteurs (CDD, intérim...). Quant au niveau des négociations, il aura à concilier proximité et capacité réelle des partenaires à négocier de manière équilibrée » (p. 57). Le cas échéant, le personnel devra être formé à ces pratiques.

En principe, l'État, la société, les entreprises et même chaque personne au sein d'une société devraient s'impliquer davantage pour assurer l'employabilité des forces de travail et la qualité du capital humain (11, 13, 19, 38-39, 53-57).

Au nom de la compétitivité, on exige des salariés qu'ils fournissent des prestations plus importantes tout en accroissant les charges qui pèsent sur eux. « Nous pensons qu'un nouveau pacte social, plus dynamique, adapté aux révolutions que nous traversons, est une clé incontournable de la compétitivité. » (p. 55).

PARTICULARITES DE L'APPROCHE NEOLIBERALE « FRANÇAISE »

Ces particularités tiennent d'une part aux forces et aux faiblesses communément admises de la France au sein de la concurrence mondiale, ou plus précisément à celles des entreprises françaises, et d'autre part à l'histoire française et à la situation actuelle du pays (en matière d'éducation, de culture, de système politique et administratif), notamment aux spécificités propres à la social-démocratie française (son ancrage dans la social-démocratie européenne, dans la société française, son rapport à l'État et aux institutions de l'UE).

« La compétitivité de l'industrie française », nous dit le rapport Gallois, « régresse depuis 10 ans et le mouvement semble s'accélérer » (p. 5). Le rapport regroupe les faiblesses de l'industrie française en quatre grands blocs :

1. « la recherche, l'innovation et la formation, mal articulées avec l'industrie » ;
2. « les flux de financement insuffisamment orientés vers le tissu industriel » ;
3. « la faiblesse de la structuration et de la solidarité industrielles » ;
4. « le dialogue social est insuffisamment productif. Le marché du travail fonctionne mal » (pp. 11–14).

D'après le rapport Gallois, ces faiblesses renforcent la désindustrialisation. Il souligne toutefois l'existence de « nombreux atouts » (p. 14) tels que les « pôles d'excellence mondiaux » auxquels participent de grands groupes ou de grandes entreprises qui ont de fortes parts de marché à l'exportation, les petites et moyennes entreprises (PME) innovantes, la recherche de très haut niveau, la productivité horaire du travail, le bas prix de l'électricité (notamment grâce au nucléaire), et la qualité de vie relativement élevée (p. 15).

« L'industrie française doit sortir d'une spécialisation internationale insuffisamment différenciée qui la prend dans la tenaille des industries "haut de gamme" d'un côté [p. ex. celles de l'Allemagne et de la Suède ; JD/FOW] et des industries à "bas coûts" de l'autre [p. ex. les pays émergents d'Asie orientale ; JD/FOW]. Elle ne pourra le faire qu'en montant en gamme et en agissant sur la structure des coûts, permettant ainsi de dégager les marges nécessaires. Trois axes guideront notre démarche tout au long de ce rapport :

1. Jouer la montée en gamme, l'innovation et la productivité ;
2. S'appuyer sur ce qui marche ;
3. Renforcer les partenariats et les synergies entre tous les acteurs de l'industrie. [...]

Il faut engager un processus où l'investissement réduit progressivement notre exposition à la concurrence par les prix » (p. 19).

Dans ce passage, le rapport Gallois renoue avec les concepts classiques de la « politique industrielle » française, selon lesquels l'État est investi de la mission de moduler l'implantation de « l'économie nationale » dans les structures compétitives du marché mondial (et aussi dans celles du marché unique européen).

Pour y parvenir, il convient selon Louis Gallois d'impliquer tous les acteurs : entreprises, partenaires sociaux, État, collectivités territoriales ; la condition préalable étant de bénéficier du « soutien de l'opinion publique » (p. 19). Cependant, la version centrée sur l'État que prône Louis Gallois occulte la différence entre son projet et la version fordiste, plus ancienne, du libéralisme. En effet, tandis que la vision fordiste tire ses objectifs d'un compromis de classe politico-économique qui reconnaît fondamentalement que le plein emploi et l'expansion (limitée) de la part salariale sont des buts à poursuivre, la nouvelle version du libéralisme selon Louis Gallois se concentre quant à elle uniquement sur l'objectif de la « compétitivité » compris dans son acception « néomercantile », et donc uniquement sur les intérêts des « investisseurs » qui sont les détenteurs des capitaux.

Tout est donc orchestré autour de l'État qui doit toutefois être mis au service du marché : « **L'État lui-même doit jouer un rôle de stratège, d'éclaireur de l'avenir** » (p. 21). Pour commencer, l'État doit garantir la stabilité cinq années durant en intervenant dans cinq domaines (crédit d'impôts, transmission d'entreprises, soutien aux PME, contribution économique territoriale,² aide à l'investissement).

La fonction « [d']éclaireur d'avenir » signifie notamment que l'État doit orienter idéologiquement la société, servir l'économie et assurer la sécurité. L'État créera ainsi « un Commissariat à la Prospective, lieu d'expertise et de dialogue social » et présentera pour chaque loi de finances « un rapport sur la situation de l'appareil productif fondé sur les travaux du Commissariat » (p. 22).

Servir l'économie signifie en premier lieu créer des conditions générales favorables aux exportateurs : sécurité de planification, sécuriser l'accès à l'énergie et aux ressources (notamment grâce aux marchés publics ou achats publics), recherche et développement mais aussi organiser les ressources humaines nécessaires de sorte qu'elles soient flexibles et à bas prix : « L'objectif est de permettre à la recherche privée de rattraper son retard par rapport à celle des pays les plus innovants et de conduire les PME et les ETI à intégrer plus de technologie avancée et d'innovation dans leurs process industriels et dans leurs produits » (p. 27).

Au travers de sa stratégie d'orientation de la politique industrielle, l'État doit orchestrer la coopération au sein de la société en vue d'accroître les marges de manœuvre et la compétitivité mondiales de la France. « [La] question la plus décisive pour l'industrie française est probablement d'intensifier et d'accélérer la collaboration entre les différents acteurs – structures publiques de recherche, entreprises, grands groupes,

² La contribution économique territoriale (CET) est une taxe professionnelle réformée qui tient compte du principe de subsidiarité et fait partie du « pacte de solidarité et de confiance » conclu entre l'État et les collectivités territoriales.

ETI, entreprises innovantes – et le transfert de la recherche vers l'innovation et ses applications industrielles. Le problème est désormais bien identifié, les barrières parfois idéologiques s'estompent ; des instruments se mettent en place ; il faut s'appuyer sur ces progrès pour amplifier le mouvement. » (p. 27)

Dans cette optique, l'État instituera un cadre de cohérence en faveur de la croissance des PME ainsi que des pôles spécifiques et autres convergences, ou facilitera l'émergence de ces dispositifs. En outre, il n'encouragera les grandes entreprises que si elles impliquent leurs fournisseurs et leurs sous-traitants. « La solidarité des filières est d'abord de la responsabilité des entreprises qui les composent. C'est, en particulier, l'affaire des grands groupes qui en sont les "têtes de pont" et des organisations professionnelles qui les fédèrent » (p. 32). L'idée d'une politique industrielle sectorielle est donc abandonnée d'emblée et la responsabilité est reportée sur les stratégies des grandes entreprises.

De fait, de par leur fonction de « tête de pont », les grands groupes comptent déjà parmi les principaux acteurs de la mondialisation néolibérale. La défense et le renforcement de la compétitivité de l'industrie française dans le monde devrait s'appuyer sur les grands groupes, sur la coopération de ces grands groupes et avec eux. Ce n'est pas un hasard si l'on évoque alors le « patriotisme » à cet égard :

- « pour les groupes publics, l'État doit fixer des objectifs sur la base des propositions des entreprises et vérifier que les politiques sont correctement mises en œuvre ;
- les groupes privés déploient des stratégies mondiales mais ils veulent garder leurs racines en France. Ils ont un rôle clé à jouer dans la structuration des filières; il est possible de faire appel au patriotisme de leurs dirigeants [...]

Les grands groupes devraient proposer des "chartes" dans lesquelles ils s'engageraient à mener des actions propres à renforcer la compétitivité de leur filière : par leur politique d'achat, bien sûr, en l'inscrivant dans une vision à long terme, mais aussi par la mise à disposition des structures de formation, par le conseil en management et le soutien technique, le soutien à l'exportation, la mise en place de plateformes informatiques communes (plateforme d'achat par exemple) ou le soutien au regroupement de fournisseurs. Rien de tout cela ne va à l'encontre des stratégies des grands groupes. [...] Tout cela renforce, au contraire, la convergence d'intérêts entre les groupes et leur filière et leur compétitivité globale. Les Comités de filières de la CNI [Conférence nationale de l'industrie ; JD/FOW] sont les lieux appropriés pour évaluer et stimuler ces processus » (p. 33).

Les instances publiques au niveau des régions sont elles aussi appelées, au même titre que les entreprises, à organiser et à coordonner des formations, de la recherche et développement proche du monde de l'entreprise ainsi que des coopérations avec les entreprises. À cet égard également, le rapport invite à exploiter l'expérience de l'Allemagne et à se l'approprier.

Le Commissariat général à l'investissement (CGI) est investi de la mission « [d']être porteur de trois priorités techniques et industrielles [...]

1. [les] technologies génériques [...];
2. la santé et l'économie du vivant [...];
3. la transition énergétique » (pp. 42-43).

Ce sont précisément les entreprises actives dans ces domaines qui doivent profiter du « choc de compétitivité », qui est assimilé à un « choc de confiance » (p. 22), et désigne de fait l'allègement évoqué précédemment d'une part des dépenses sociales – en premier lieu des prélèvements de solidarités – versées par les entreprises. En outre, les entreprises doivent pouvoir tirer profit du renforcement de leurs fonds propres en procédant à une orientation de leurs dépôts d'épargne vers des placements longs et à risque, qui seront eux-mêmes orientés vers l'industrie. L'allongement de la « durée » des contrats d'assurance-vie est prévu au moyen d'une adaptation de leur régime fiscal. Les contrats en unités de compte qui sont investis en actions ou les 200 « contrats diversifiés »³ ancrés dans le système juridique français seront favorisés à l'aide de moyens similaires à ceux des contrats qui portent exclusivement sur des titres de rente. Les compagnies d'assurance devront selon le rapport investir environ 2 pourcent de leurs actifs dans des sociétés non cotées. Ce dispositif prévoit de garantir à une échéance donnée la liquidité des placements effectués dans des fonds spécialisés. L'État devrait inciter à dessein les sociétés d'épargne et les caisses proches de l'État ainsi que les fonds de retraites à consentir de tels investissements.

³ Les « contrats diversifiés » sont soumis à des modalités de placement visant à réduire les risques ou à équilibrer le risque au sein des assurances.

Parallèlement à cela, des programmes d'investissements et de participation à long terme pour les PME seront mis sur pieds, qui seront fiscalement aussi avantageux que d'autres types de placements moins productifs ou improductifs tels que les placements immobiliers.

Les banques publiques d'investissements et les partenariats public-privé (PPP) doivent, toujours selon le rapport, mobiliser tout particulièrement le capital à risque et renforcer les fonds propres des entreprises qui sont à la pointe de l'excellence technologique, ou qui souhaitent le devenir. Il s'agit de préserver ces entreprises d'éventuels rachats par des entreprises étrangères, par exemple au moyen de « participations majoritaires temporaires », par des dispositifs novateurs d'actions et de constitution de capital ou par des subventions à l'épargne et des subventions fiscales (p. 42 *sq.*).

Le rapport Gallois prévoit donc des mesures contraires à la financiarisation et, ce faisant, aborde indirectement les conséquences de la financiarisation. Il souligne l'engagement de la France pour une politique industrielle active de l'UE et déplore les erreurs survenues dans ce domaine. « Il faut intégrer la politique du marché intérieur dans une véritable stratégie industrielle européenne, que la Communication [de la Commission]⁴ ne définit que de manière très générale, sans véritablement prendre compte la nouvelle donne d'une compétition internationale plus exacerbée que jamais. L'Europe doit mettre sa politique au service de ses industries. À l'avenir, toutes les politiques européennes – comme les politiques nationales – devraient être évaluées à l'aune de la compétitivité » (p. 47). Le rapport identifie « deux lacunes graves » au sein de l'Union européenne : « il n'y a pas, ou trop peu, de **politique européenne pour l'énergie ou pour les matières premières**. Si l'Europe ne se mobilise pas sur ces deux sujets, sa compétitivité et, à terme, son indépendance seront exposées à de grands risques. Il importe en particulier que la transition énergétique soit gérée de manière cohérente en Europe » (p. 47).

Considérant que le faible coût de l'électricité est une condition nécessaire pour sortir gagnant de la compétition mondiale, le rapport préconise de maintenir les centrales nucléaires et de miser sur l'exploitation de gaz non conventionnels et sur les énergies renouvelables (pp. 25 *sq.*).

« La France a un savoir-faire et une tradition de grands programmes qui ont « tiré » son développement technologique et son industrie ; elle pourrait prendre l'initiative de proposer des projets européens d'envergure à l'instar de Sesar, Galileo ou Ariane V ME66, dans les domaines technologiques d'avenir, par exemple la santé, la transition énergétique ou l'équipement très haut débit » (p. 48). Ces « projets d'envergure » comprennent un volet militaire. Ils doivent être financés par des « project bonds » et par la Banque européenne d'investissement (BEI).

Au sein de l'UE, le rapport en appelle à une « politique de la concurrence [qui soit] davantage mise au service de l'industrie européenne et de sa compétitivité » (p. 48). Pour servir l'industrie européenne et sa compétitivité, le rapport préconise également un cours de l'Euro réaliste et mesuré (entre 1,15 et 1,20 dollars pour un euro) par rapport aux autres devises (p. 51).

La « plus grande compétitivité » de l'industrie française ainsi obtenue devrait permettre de renforcer le potentiel industriel de l'UE et donc d'accroître les marges de manœuvres de la France au sein de l'UE. Dans le même temps, cette UE, où la voix des intérêts des dirigeants français sera plus forte, sera, dit le rapport, à même de mieux intervenir à échelle mondiale au bénéfice des détenteurs du pouvoir en France et en Europe, et ceci justement grâce à une politique industrielle résolument étatique et concurrentielle.

Cette focalisation sur l'accroissement de la compétitivité, et en particulier sur l'augmentation des exigences vis-à-vis des salariés et des charges qu'ils supportent, est liée à une approche culturelle axée sur une plus grande coopération et sur la concertation mutuelle. Autrement dit, cette approche vise une implication de l'autre dans la « responsabilité » sans pour autant envisager de réelle démocratisation ; elle exige plus de transparence dans les processus, plus de comptes à rendre, met l'accent sur la technique et la technologie, sur les compétences de gestion et sur des compétences spécialisées, sur les enseignements à tirer des « meilleures pratiques » internationales (en anglais : *best practices*), sur la technocratie et l'expertise, etc.

Ces aspects touchent en premier lieu les salariés : « Il s'agit, d'une part, de simplifier et de clarifier et, d'autre part, de permettre aux représentants du personnel d'être mieux en capacité d'exprimer leurs points de vue, plus tôt dans le processus d'élaboration des stratégies d'entreprise, pour être mieux en mesure d'anticiper les évolutions à venir » (p. 56). Cependant, cela n'implique pas en soi que les salariés disposent d'un droit de regard ou qu'ils aient plus voix au chapitre des décisions politiques : ils sont libres d'exprimer leur point de vue sous réserve que celui-ci reconnaisse la primauté de la compétitivité. Ainsi, le rapport propose que « les représentants du personnel aient une voix délibérative dans les conseils d'administration et conseils de surveillance des entreprises de plus de 5 000 employés ». Comme en Allemagne, la présidence des comités d'entreprise doit être confiée aux représentants du personnel. « Cela entraînerait une prise de responsabilité de tous les acteurs de l'entreprise » (p. 56).

⁴ Il s'agit ici de la communication de la Commission européenne intitulée Une industrie européenne plus forte au service de la croissance et de la relance économique en date du 10.10.2012 disponible à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0582:FIN:FR:PDF>.

Le but étant de « créer une dynamique » qui permette de surmonter « les défiances qui séparent trop souvent les partenaires sociaux dans l'entreprise », et de faire en sorte que « chacun renonce à des postures dépassées. [...] c'est le moyen d'élever le niveau d'intelligence collective » (p. 56). Celle-ci s'exprimerait notamment lors de prises de décision concernant le chômage partiel. Au final, « [il] y a un assez large consensus pour considérer que le système allemand est plus efficace et qu'il a mieux préservé les capacités de l'industrie » (p. 57).

APPROFONDISSEMENT DE L'ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT GALLOIS

Le rapport Gallois affiche le même degré de néolibéralisme que les concepts ou les approches de réforme complexes élaborés et désormais concrétisés par la politique dominante en Union Européenne, et en particulier en Allemagne, qui ont entraîné des changements de société fondamentaux. Cette politique s'est traduite par une hausse de la compétitivité globale sur le « lieu d'implantation » des sièges sociaux des grands groupes et a renforcé la prise d'influence mondiale permettant d'assurer la « sécurité », notamment la sécurité énergétique et la sécurité de l'accès aux ressources. Comme toujours, ce sont les plus faibles socialement et à l'échelle mondiale qui en ont fait les frais ; comme toujours, on a reporté le poids des réformes sur le bas de l'échelle, l'inégalité et les clivages sociaux ont augmenté, la répression sociale s'est amplifiée, les conditions de vie sociales et écologiques ont été dégradées, voire détruites, la violence exercée sur les personnes s'est accrue, les dominants ont changé, ils ont consolidé leur pouvoir, ils ont pour ce faire organisé un nouveau consensus social, et ont ainsi affaibli la position des salariés dans le rapport de force.

Cette tendance est certes inscrite dans la création et dans le développement de l'UE et des institutions qui l'ont précédée. Toutefois, elle n'est en aucun cas une fatalité inévitable ou prédestinée. Depuis l'Acte unique européen de 1986, la politique de l'UE prend une direction de plus en plus contradictoire, misant sur l'intégration des marchés pour renforcer, d'une part, la compétitivité globale des entreprises et des régions, et d'autre part, celle de l'ensemble de l'UE. À l'Acte unique ont succédé le traité de Maastricht en 1992, le traité d'Amsterdam en 1997, le Plan d'action pour les services financiers en 1999 - qui prévoit l'intégration des marchés financiers, la stratégie de Lisbonne en 2000, le traité de Nice en 2001, le traité de Lisbonne en 2007, la stratégie Europe 2020, et la « nouvelle gouvernance économique », qui fut créée alors que l'Europe était aux prises avec la crise économique et financière. Cette « nouvelle gouvernance économique » repose sur « trois piliers » : un programme économique renforcé soumis à une surveillance plus rigoureuse de la part de l'UE, une action pour préserver la stabilité de la zone euro, et une action pour relever le secteur financier.

Par le passé et aujourd'hui encore, la financiarisation est non seulement intégrée aux accords susmentionnés comme si elle était une évidence, mais elle est favorisée à dessein et, depuis 1999, les traités forcent le trait en la dotant d'attributs nouveaux. L'Europe a donc fondamentalement changé : union économique au départ, elle s'est transformée pour devenir un acteur mondial qui cherche à tirer profit de la mondialisation et qui, pour y parvenir, souhaite mieux intégrer les marchés financiers et participer aux marchés financiers mondiaux ou faire jouer la concurrence sur ces marchés, un acteur mondial qui, dans le même temps, a besoin d'une production globale compétitive, de stabilité et d'un accès aux ressources sécurisé. En outre, l'UE ainsi conçue nécessite une politique étrangère et de sécurité conforme à ses objectifs, dotée d'un « bras militaire » fort. Mais pour cela, même la plus grande économie nationale au sein de l'UE ne suffit pas. De manières diverses et contradictoires, les groupes et les oligarchies capitalistes les plus puissants d'Europe occidentale et centrale ont besoin de l'UE, et notamment de l'euro, pour agir avec succès à l'échelle mondiale.

Les dirigeants qui gouvernent l'Allemagne veulent façonner une Europe qui satisfasse au mieux les besoins du numéro un de l'exportation mondiale : ils souhaitent généraliser les réglementations allemandes afin d'élargir le champ des institutions de la zone euro dans un premier temps, et de celles de l'UE ensuite, et de les doter de nouveaux attributs allant dans le sens de l'État sécuritaire et économique en place en Allemagne. Le développement de normes sociales, démocratiques et écologiques est presque entièrement subordonné à cette logique d'État sécuritaire et économique.

Les différents « paquets européens » et le pacte budgétaire favorisent un nouvel élan dans cette direction : en démantelant l'État social, en imposant le contrôle monétaire et les sanctions correspondantes, ils ont érigé en loi des dispositifs qui favorisent la suraccumulation et la création de « liquidités » pour agir sur les marchés financiers mondiaux. Même si les gouvernements ont voté des mesures timides et contradictoires de contrôle et de régulation des marchés financiers, qu'ils ont partiellement mises en œuvre, en définitive, ils ont là aussi suivi les intérêts des grandes sociétés multinationales (SMN, en anglais les TNC, *transnational corporations*).

Ainsi, en Allemagne, dans les années 1990 et entre 1999 et 2005, les dirigeants ont mis en place des lois de modernisation radicales qui ont donné libre cours à la dynamique du développement néolibéral et ont

ainsi renforcé les rapports de concurrence et la répression sociale. Ces lois de modernisation ont entraîné des changements dramatiques dans la vie sociale et ont engendré d'autres lois et mesures de modernisation néolibérales soi-disant logiques. Les mots-clés sont : la réforme fiscale au profit des entreprises exportatrices et des riches, la réforme du marché du travail, c'est-à-dire les « lois Hartz », l'Agenda 2010, le soutien à la technologie et à l'innovation, la stimulation des PPP, les réformes des systèmes de santé et de retraite, le soutien pour concilier vie professionnelle et vie familiale, la privatisation des services et des espaces publics, l'encouragement des processus de financiarisation. Pour chacun de ces concepts, le gouvernement allemand a pu s'appuyer sur la législation de l'UE, sur des directives, des documents d'orientation et des recommandations de la Commission européenne, du Conseil européen et du Parlement européen. De manière générale, les hommes et femmes politiques, le personnel de l'administration et les experts allemands sont largement responsable du fait que ces recommandations, lois et directives ont été rédigées comme elles le sont.

Les succès remportés par les exportateurs, les entreprises et les grands groupes allemands encouragés de la sorte, qui ont su imposer une évolution des salaires « modérée », ont de toute évidence accru la pression concurrentielle qui pèse sur les entreprises et les salaires en France. La France a tiré des enseignements de la « commission Hartz extra-parlementaire » : peu après la victoire du Parti socialiste aux élections et la constitution du gouvernement sous la présidence de François Hollande, l'ancien patron de la SNCF et ancien président d'EADS Louis Gallois présente son rapport qui contient 22 propositions. Alors que François Hollande souhaite commencer par réparer au plus vite les dégâts sociaux causés par le gouvernement Sarkozy et soulager ainsi les employés, les licenciements se poursuivent, les chiffres du chômage explosent et la précarisation des conditions de vie et d'emploi progresse. Comme par le passé, les jeunes sont particulièrement touchés par ces évolutions.

Immédiatement après la publication du rapport Gallois, le ministre allemand des Finances Wolfgang Schäuble déclare que les « réformes » alors tout juste engagées à Paris sont survenues « trop tard », et que les réformes dites du marché du travail sont, selon lui, « trop faibles⁵ ». Ses propos s'expliquent doublement : d'une part, Wolfgang Schäuble adresse ses attaques à un adversaire social-démocrate. D'autre part, il sait que l'excellence technologique et scientifique requiert du personnel hautement qualifié, ce qui limite les possibilités de flexibilisation et de réduction du coût de la main-d'œuvre. Manifestement, il n'ignore pas que la mise en œuvre des recommandations du rapport Gallois implique l'émergence en France de nouveaux concurrents pour l'Allemagne, qui risque donc de voir diminuer les « bénéfiques » qu'elle tire de la mondialisation. « D'une part, la mondialisation conduit à des processus de production et donc à des produits finaux de plus en plus internationaux. [...] D'autre part, les révolutions technologiques – aujourd'hui celle du numérique et d'internet, demain celle liée à la transition énergétique – modifient très profondément la manière dont sont conçus et fabriqués les produits, comme elles modifient la manière dont fonctionnent les collectifs de travail. Dans cet environnement international de plus en plus compétitif, la capacité d'adaptation et la réactivité deviennent décisives. En même temps, l'industrie a besoin de plus d'intelligence collective, de plus de capacité à partager et à anticiper » (p. 55).

Le rapport Gallois décrit très justement cette dynamique, l'abordant sous l'angle d'un collectif qui coopère en son sein tout en étant compétitif. Selon cette d'approche, les membres du collectif peuvent tout à fait coopérer sans vouloir rivaliser. Ils peuvent mettre à profit leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs compétences - qui sont principalement d'ordre technique et technologique - pour résoudre des problèmes sociaux, écologiques et mondiaux. Ils peuvent vivre ensemble de manière autodéterminée dans la dignité, dans la solidarité et dans un environnement naturel intact.

CONCLUSION : PISTES POUR ELABORER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DE GAUCHE ET SOCIALISTES

Il est grand temps de lutter contre l'inégalité sociale et territoriale, et d'empêcher que l'UE ne devienne « un empire ». Nous devons faire reculer la financiarisation et compenser les pertes imposées ces trente dernières années, qui nous ont privés de possibilités d'intervention nécessaires pour résoudre les problèmes. Ce constat appelle donc un gouvernement économique européen commun, et exclut tout gouvernement qui souscrirait à la seule logique fonctionnaliste de perfectionnement du marché au sens Hayekien du terme.

Le discours actuel invoque la plupart du temps l'argument de la nécessité de la croissance, indispensable notamment pour « sortir de l'endettement », et emploie cet argument pour justifier le rejet d'un gouvernement économique commun, qu'il soit au service de la financiarisation ou qu'il vise à la faire reculer. Cette solution n'a pas fonctionné en Amérique latine, et ne peut fonctionner en Europe. De plus, pour des raisons éologiques, il n'est pas défendable d'aspérer à la « croissance ».

⁵ Schmid, Bernard : « Deutschland–Frankreich: 50 Jahre Elysée-Vertrag », in: *trend 02/2013*, disponible en langue allemande à l'adresse suivante : <http://www.trend.infopartisan.net/trd0213/t110213.html>.

Ce sont plutôt des « réformes structurelles » qui devraient être à l'ordre du jour pour combattre l'accumulation des « poches » de pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, des clivages sociaux, des destructions de l'environnement, et le recul croissant de la démocratie. Mais, manifestement, la Déclaration du Conseil de ministres franco-allemand à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée propose de persister dans la voie actuelle, sans changer de cap : « S'agissant de la politique industrielle, il est avant tout nécessaire de mettre l'ensemble des politiques européennes au service de l'objectif de compétitivité et de croissance »⁶. Les deux gouvernements reconnaissent « les difficultés semblables rencontrées par les industries allemande et française pour l'accès aux matières premières » et « s'engagent à renforcer la concertation franco-allemande dans le but d'assurer à nos économies respectives un accès compétitif et durable aux matières premières stratégiques ».⁷ Ils « [se] félicit[ent ainsi] des conclusions du Conseil européen » sur la politique de sécurité et de défense commune.

Et l'on persiste donc, sur la pente glissante d'une Union européenne qui ne cesse d'accroître les aspirations dominatrices de ses élites en s'engageant pour soutenir leur « renommée mondiale ». Leur démarche révèle une fois de plus la spécificité de cette politique industrielle : elle opère une modulation du processus d'accumulation du capital en faveur des marges de manœuvre nationales et en particulier de la capacité d'action impérialiste.

La stratégie pour le développement durable dont s'est dotée l'Union européenne offre une base sur laquelle s'appuyer pour agir contre la financiarisation de la vie économique, sociale, et contre le poids croissant du fait militaire. Cette stratégie permet également de contester la privatisation du domaine public. Enfin, en principe, la stratégie en faveur du développement durable permet à l'UE de s'émanciper des agences de notation américaines et de lutter contre la spéculation sur les devises et sur la dette des états. Elle pourrait servir à instaurer des normes minimales démocratiques, sociales et écologiques, ou à relever le niveau des normes existantes.

Ce ne sont pas les projets ni les propositions qui manquent : des ONG telles que Finance Watch ou Euro-Memo-Group, des syndicats et des mouvements sociaux ont déjà soumis de nombreuses propositions solidement documentées. Régulièrement, des campagnes et des initiatives réaffirment ces propositions, mais leur mise en œuvre européenne se heurte à un blocage.

Il est donc nécessaire de modifier les rapports de force à tous les niveaux de la politique en Europe. Si l'on souhaite l'avènement dans l'UE d'un mode de développement différent et alternatif, qui soit à même d'apporter de réelles solutions aux problèmes existants, il nous faut dès aujourd'hui nous engager de manière solidaire aux côtés de celles et ceux qui défendent le droit humain qu'est l'accès à l'eau, qui défendent la souveraineté alimentaire et énergétique, l'autodétermination et la participation aux décisions qui ont trait à la vie des personnes et de la société. Ils nous faut nous engager aux côtés de ceux qui, sous les mots d'ordre « Le monde n'est pas une marchandise », « L'éducation n'est pas à vendre ! », « La santé n'est pas une marchandise », « Énergie : non au nucléaire, au charbon et au gaz de schiste », « Pour un audit de la dette », etc., s'engagent contre la « financiarisation de la vie », contre la privatisation et la marchandisation des systèmes de sécurité sociale, des infrastructures publiques et des conditions de vie naturelles (mais aussi contre leurs corollaires : les régressions en matière d'égalité des genres et de lutte anti-discrimination). Il faut soutenir ceux qui revendiquent un moratoire sur le remboursement de la dette et de ses intérêts, mais aussi des moratoires sur les privatisations, les accords de libre-échange, les mégaprojets, les droits de propriété intellectuelle ; ceux qui souhaitent utiliser ces moratoires pour mobiliser les forces afin de défendre et d'élargir le domaine public, et d'établir des normes minimales en matière de démocratie, de société et d'écologie qui soient porteuses d'un développement durable. Il convient d'élaborer un concept de « politique industrielle » qui fixe des objectifs sociaux et écologiques et cesse d'imposer l'obligation de compétitivité aux États et d'accorder la priorité à l'accumulation du capital. Il serait en outre essentiel de soumettre les décisions constitutives et déterminantes de l'action étatique à un processus de négociation démocratique élargi auquel participeraient toutes les parties prenantes et toutes les personnes concernées.

Un tel « accroissement » du domaine public démocratique est productif dans le sens où il élargit le potentiel de résolution des problèmes de la vie politique en Europe. À cet effet, il est urgent de mettre en place une union bancaire et fiscale, ainsi qu'une union sociale et environnementale, et de disposer enfin d'une gouvernance économique commune dédiée.

Il est également urgent d'instaurer un processus constitutionnel démocratique au sein de l'UE, qui accompagne et résulte d'un processus concret impliquant de nouveaux acteurs politiques qui luttent pour changer les rapports de force politiques. Au niveau de l'UE et de ses États membres, l'enjeu est bel et bien de contenir, de repousser et, à terme, de vaincre les oligarchies capitalistes dominantes, que le pouvoir du

⁶ Office de presse et d'information du gouvernement fédéral allemand, *Déclaration du Conseil des ministres franco-allemand à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée*, No 22/2013, en date du 22.1.2013, p. 5.

⁷ *Ibid.*, p. 5.

capital financier mondialisé concentre et renforce. Les nouveaux rapports de force se traduiraient par l'avènement d'évolutions sociales et écologiques durables, par une transformation des gouvernements et les institutions européennes, et par une réorientation de l'intégration européenne et de la progression de l'Union européenne. L'UE aurait ainsi la capacité et la force de mener une action responsable dans le monde. Elle exercerait un rayonnement propice à la conclusion d'alliances nouvelles et ouvrirait ainsi la voie à des formes alternatives de développement dans le monde entier.

De tels objectifs requièrent une mobilisation de la solidarité, qui commence justement par la solidarité avec ceux qui s'opposent démocratiquement aux propositions du rapport Gallois et traitement que le gouvernement accorde à ces propositions. En février dernier, cinq syndicats ont quitté la table des négociations de la « Grande conférence sociale » en signe de protestation. « Le gouvernement français a présenté une réforme controversée du marché du travail. Les projets de loi adoptés en Conseil des ministres [...] visent à offrir aux entreprises davantage de flexibilité en matière de temps de travail et de rémunération, notamment en période de crise⁸ ». Le 6 mars 2013, le gouvernement de François Hollande a présenté son « projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi »⁹. La loi a été votée entre-temps, mais les syndicats CGT (Confédération générale du travail) et Force Ouvrière (FO) continuent à se mobiliser contre cet accord, qui prévoit la suppression des droits sociaux et démocratiques au profit d'emplois plus compétitifs.

On est donc bien loin de l'instauration d'une politique industrielle démocratique en France ou dans l'Union européenne. En revanche nous pouvons questionner les objectifs poursuivis par les interventions de l'État que propose ce projet de loi, interroger tant les principes auxquels ils répondent que leurs implications concrètes, et se demander quels sont les autres objectifs que l'intervention étatique peut viser. L'on entrevoit ainsi la possibilité de se départir de l'objectif monolithique de compétitivité, tant de son principe que de sa concrétisation, pour lancer un processus de délibération consacré à l'intervention étatique, cette fois au service de la transition vers un modèle durable de développement, et donc de la mise en œuvre réelle d'une durabilité écologique, sociale et économique. Il convient d'envisager ces avancées à relativement court terme, dans des délais et sur un territoire définis ; on ne saurait attendre qu'ils résultent d'un effet spontané des processus de marché, ni de l'application d'instruments dits de marché. Seule une action planifiée, délibérée, et visant des objectifs politiques explicites permettra de les réaliser. Cette action sera le résultat de processus collectifs de recherche, de décision et de réflexion, et un processus complet de délibérations démocratiques sera nécessaire pour réparer les erreurs. Dans cette perspective, il faudra abandonner la perspective néolibérale axée uniquement sur le critère monolithique et destructeur de la compétitivité et se départir également de la conception nationaliste qui privilégie les investisseurs du pays, car c'est seulement ainsi que l'on peut saisir le sens de la mission consistant à surmonter durablement la situation de crise complexe en cours, qui est l'essence de la mission d'une politique industrielle en Europe.

Concrètement : le travail démocratique d'élaboration de solutions alternatives démocratiques ne porta ses fruits que s'il est justement inscrit dans le temps, c'est-à-dire s'il prend en compte l'urgence de la situation et adopte un point de vue réaliste en avançant des propositions faisables. Il convient ainsi d'identifier des axes essentiels et de formuler des missions réalisables, que les contraintes de temps, d'accessibilité des acteurs et de puissance de contrôle n'entraveront pas, et qui permettront réellement de mettre en place un développement social et écologique durable. Ceci vaut en particulier pour la gestion des problèmes d'approvisionnement énergétique et ceux propres au secteur des transports, gestion qui peut être influencée au niveau local et régional. Les facteurs que sont la densité et la sécurité des ressources et de l'environnement, et l'intensité et la sécurité du climat, imposent de reconfigurer les domaines de l'approvisionnement énergétique et les transports, sur lesquels ils opèrent d'ores et déjà des changements. Ces deux domaines concernent en effet la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens. Et, que ce soit en leur qualité d'employé, d'habitant, d'utilisateur, de consommateur, de client, de citoyen compétent ou de personne engagée politiquement, socialement ou écologiquement, ils peuvent en se fédérant et en s'organisant exercer une influence sur l'issue d'un consensus indispensable à la résolution des problèmes. Ceci requiert avant tout de nommer les conflits et de les régler démocratiquement. Utilisons pour ce faire les mots clé suivants : voiture, énergie nucléaire, consommation de viande et de poisson, fruits exotiques, téléphones portables – et solidarité avec les plus faibles, les personnes qui sont défavorisées socialement et dans le monde entier.

⁸ « Französische Regierung startet umstrittene Arbeitsmarktreform », dépêche dpa-AFX en date du 6.3.2013, disponible à l'adresse suivante : http://www.t-online.de/wirtschaft/id_62454588/franzoesische-regierung-startet-umstrittene-arbeitsmarktreform.html.

⁹ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl0774.asp>